

PRINCIPES

Les fondateurs de synAct.org Sàrl [SYNACT] élaborent cette charte afin d'assurer aux principes qui les ont réunis une garantie de perdurer à travers les contraintes qui seront rencontrées dans la mise en application du projet SYNACT et le développement de cette entreprise.

La charte se veut contraignante vis-à-vis de tous, direction autant que collaborateurs¹ ; pour cette raison, elle doit être rendue publique, notamment à l'occasion de l'engagement de personnes ou la constitution de groupes autour de projets ; elle doit également servir de référentiel pour les revues de direction.

SYNACT conçoit ses actions de manière à s'adapter aux réalités économiques des trois secteurs : privé, public, économie sociale. Tout en affirmant son inscription dans le premier secteur, l'entreprise SYNACT développe ci-après des principes proches du troisième secteur, car elle entend consolider le lien entre mode de management et principe de responsabilité : nous pensons que l'entreprise peut se donner progressivement les moyens d'améliorer son efficacité en devenant un lieu de développement conjoint des intérêts individuels et collectifs, sous les trois points de vue financier, développement des compétences et qualité de vie.

COMPÉTENCES

Le nom même de SYNACT souligne l'importance de l'agir *ensemble* : c'est en connectant les talents que nous produisons les meilleurs résultats ; les compétences se développent en collaboration avec d'autres. Ce principe s'applique au sein de l'équipe comme avec le client lui-même.

Nous systématisons cette démarche dans notre relation à nos clients : chaque dossier bénéficie du regard de deux ou plusieurs personnes, et nous mettons en œuvre le cadre adéquat pour permettre au client de prendre toute la place qu'il juge appropriée.

En outre une spécificité de nos actions est que nous ne réalisons pas notre mandat à la place du client, mais en l'accompagnant de manière à lui offrir un transfert de nos compétences.

AUTONOMIE

SYNACT développe notamment des outils qui permettent au client de se les approprier selon les ressources dont il dispose : il doit pouvoir choisir de faire appel à nos services en fonction de ses ressources temps, finances et/ou compétences ; il doit aussi pouvoir décider d'utiliser certains documents mis à disposition de manière autonome s'il estime disposer des ressources nécessaires.

Une des missions principales de SYNACT est d'offrir au client le cadre qui lui permettra de choisir au mieux de son intérêt parmi des services proposés, dont les nôtres.

De même, afin de garantir leur autonomie, les collaborateurs participent à la mise en place du projet, et ont accès à toute information utile ainsi qu'aux paramètres de gestion et de pilotage du projet qui les réunit. Ils contribuent à développer une méthode de travail qui privilégie la mutualisation des compétences et des outils ; les moyens techniques utilisés sont cohérents avec ce principe.

Dans les relations entre collaborateurs de même qu'avec nos clients, le *Cloud* fournit des moyens adéquats pour la gestion documentaire. Nous offrons des documents permettant une appropriation et fournis de manière que le client puisse les retravailler de manière autonome.

TRANSPARENCE

RÉMUNÉRATION

SYNACT s'assure dans sa définition des rémunérations que les salaires soient, de manière transparente, liés aux compétences, qualifications et types d'intervention. Afin de favoriser la mutualisation des apports en cohérence avec son principe de connexion des talents, SYNACT veille par ailleurs à ce que les salaires horaires des membres d'une même équipe de projet soient identiques par fonction au sein du projet.

¹ Afin de conserver une bonne lisibilité du document, le masculin est pris comme neutre.

Les écarts entre les salaires des personnes stabilisées [CDI] restent inférieurs à un taux de 2 ("du simple au double").

L'entreprise veille à ce que les conditions d'engagement des CDD soient cohérentes avec les salaires des CDI.

Les honoraires de personnes extérieures sont en principe également cohérent avec ces principes de SYNACT. Toute dérogation est explicitée.

Le calcul de la rémunération de stagiaires intègre le coût de leur encadrement. Celui-ci doit être explicité, notamment afin de le mettre en valeur tant pour le candidat que pour l'entreprise.

TARIFICATION

Les tarifs sont soumis au marché ainsi qu'aux distinctions suivantes ainsi qu'aux secteurs économiques: entreprise, état, économie sociale. En outre, par leur attachement au travail associatif, les fondateurs formulent une exigence d'engagement solidaire et décident de se donner les moyens d'assurer également des collaborations rémunérées avec très faible marge contributive. Les tarifs horaires sont naturellement également adaptés au nombre d'heures totales du mandat.

RESPONSABILITÉ

SOCIALE

SYNACT s'assure qu'aucune discrimination ne soit appliquée, ni négative ni positive, liée à la condition ou aux choix de la personne, comme *par exemple* les différences de sexe ou de choix sexuel, de type physique, d'âge ou de religion. Ces principes sont valables pour toutes les situations, notamment lors du recrutement, pour le calcul des salaires, ou en ce qui concerne les conditions de travail. La direction développe en outre des relations de travail qui permettent un climat de respect et de confiance, de manière à empêcher la survenance de violations de la protection de la personnalité, que ce soit sous forme de harcèlement, d'actes ou de propos discriminatoires.

SYNACT réserve une part de sa marge à l'accompagnement des collaborateurs vers un développement et la validation de leurs compétences.

SYNACT privilégie ses partenaires des domaines fiduciaires et finances-assurances parmi des coopératives, des mutuelles, des entreprises sociales et solidaires.

ENVIRONNEMENTALE

SYNACT privilégie des fournisseurs ayant une politique écologique (p.ex. hébergeur du site, imprimeurs).

SYNACT privilégie systématiquement l'usage des transports publics.

Gestion documentaire: le *Cloud* fournit des moyens adéquats pour la gestion documentaire. L'impression de documents est a priori mesurée; l'usage du recto-verso permet de respecter ce principe tout en offrant des documents aérés.

ORGANISATION

DÉPARTEMENTS

Organisée en départements qui bénéficient d'un mode de management propre, SYNACT s'assure que ces principes sont partagés dans tous les départements de manière adaptée à leur fonctionnement.

Suivi de modifications :

[2015-01-25] Ajout du § sur l'organisation, les départements

[2014-09-10] révision: clarté/simplification de formulation : principes ; tarification. Compétences : ajout du 3e §

[2014-01-14] révision: typographie; simplification, formulation et terminologie ['autonomie'; 'principes'; 'transparence'; 'tarification':

suppression de distinction selon types d'intervention; 'Responsabilité sociale': formulation; 'responsabilité environnementale': Cloud à évaluer]

[2013-01-31] [FrJn/JcFr] révision: formulation, intégration de la catégorie 'stagiaires']

[2012-05-04+09-20] [FrJn/JcFr] révision : charte graphique, logo, formulations et terminologie]

[2010-11-01] [JlFr/JcFr/FrJn] création]